

# FLORE

## EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**FLORA N°10**  
DÉCEMBRE 2019

### ÉDITO

Lettre d'information partenariale du Pôle d'information flore-habitats-fonge

## PÔLE D'INFORMATION FLORE-HABITATS-FONGE

La présente lettre d'information retrace les actions du PIFH au cours de l'année 2019.

Annoncée en fin d'année 2018, la nouvelle charte du PIFH est entrée en vigueur en avril 2019 ! En effet, cette seconde charte a été officiellement signée par l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 11 avril dernier, lors du séminaire «Connaissance de la biodiversité». Au cours de cette journée, le PIFH et sa plateforme ont été présentés aux acteurs régionaux.

La **dernière Lettre FLORA** listait l'ensemble des évolutions de cette nouvelle charte. Parmi ces évolutions, citons la réaffirmation du périmètre et des objectifs du Pôle, la mise en conformité de la procédure d'adhésion avec le protocole national du SINP, la précision des modalités d'échanges de données avec la plateforme de l'**INPN** ou encore l'ouverture aux adhésions des bureaux d'études.

©Stéphane Perera/CBNMC



## ADHÉRENTS

En fin d'année 2018, le réseau des adhérents du Pôle d'information flore-habitats-fonge comptait 79 structures. Attendant la mise en application de la seconde charte, aucune nouvelle adhésion n'a été signée entre octobre 2018 et avril 2019. Dès la signature officielle de cette nouvelle charte par l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les adhérents du PIFH ont été invités à procéder à leur ré-adhésion.

Le réseau des adhérents à la nouvelle charte compte déjà 18 structures. La liste des adhérents sera bientôt mise à jour sur le site internet du PIFH.

### Vous êtes adhérent au Pôle sous l'ancienne charte (2013-2018) ?

Attention, vos codes d'accès à la plateforme du PIFH seront désactivés le 1er juin 2020. Vous avez donc jusqu'au 31 mai pour procéder à votre ré-adhésion. Pour cela, n'hésitez pas à prendre contact avec les animatrices du Pôle.

Vous pouvez également télécharger, compléter et nous envoyer le modèle de demande d'adhésion, accessible dans l'espace de téléchargement du PIFH, rubrique [Charte du Pôle et adhésion](#).

## ADHÉRENTS AU PÔLE

Depuis la mise en application de la seconde Charte, en avril 2019, 18 structures ont déjà rejoint le réseau du Pôle d'information flore-habitats-fonge, et d'autres demandes d'adhésion sont en cours de traitement !

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Unité Mixte de Recherche CNRS Espace

Laboratoire LESSEM IRSTEA

Parc naturel régional du Livradois-Forez

Bureau d'études AMETEN

Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Ligue pour la protection des oiseaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble Alpes Métropole

ALP'PAGES

Commune de Le Pouzin (07)

Communauté de communes Bugey Sud

Syndicat mixte du Rhône des Îles et des Lômes

CEREMA

Conservatoire d'espaces naturels Allier

Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement

Association Roannaise de Protection de la Nature

Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie

Inventaire vertical - Thomas Amodei

## TÉMOIGNAGE : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'Auvergne

Le CEN Auvergne travaille depuis plus de 20 ans en partenariat étroit avec le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC). Une convention cadre de partenariat, signée en 2009, entre CBNMC, CEN Auvergne et CEN Allier a permis d'officialiser cette collaboration, et notamment l'échange de données relatives à la flore et aux végétations. En tant que contributeur régulier à la base de données du CBNMC, CHLORIS, (avec plus de 100 000 données flore transmises sur la période 2009 - 2019), **le CEN Auvergne a été le 1er adhérent au PIFH lors de son déploiement à l'Auvergne en avril 2019.**

Les outils cartographiques, mis en ligne sur la plateforme du PIFH, ont permis un accès facilité aux données floristiques sur une quinzaine de sites sur lesquels le CEN Auvergne a travaillé en 2019, pour la réalisation de prospections de terrain et la rédaction de plans de gestion, dans un objectif de préservation des milieux naturels. Des cartes de répartition d'espèces végétales à enjeux sont régulièrement consultées en préalable à des choix de gestion.

En retour, près de 16 000 données flore produites en 2019 par les salariés et bénévoles du CEN Auvergne, SINP compatibles et stockées dans la base de données SICEN, seront transmises au PIFH début 2020. Cette démarche contributive qui permet l'amélioration des connaissances est régulièrement promue et intégrée aux documents de gestion et aux démarches engagées.

Le développement d'un module consacré aux végétations serait un plus pour partager des outils de prospection, de comparaison et d'évaluation de leur rareté à l'échelle régionale. La mise à disposition de polygones d'habitats et de relevés phytosociologiques de référence étiquetés serait un véritable atout pour la gestion des espaces naturels au regard des mosaïques et trames écologiques. Cela permettrait également de faciliter l'identification des habitats les plus rares et menacés. Producteur de ce type de données avec environ 20 000 ha d'habitats cartographiés, le CEN Auvergne pourrait également contribuer à l'amélioration des connaissances sur les végétations du territoire régional.

**Sylvain Pouvarat,**  
Chargé d'études, référent flore et habitats

# MIGRATION VERS GEONATURE

En 2020, par souci de modernisation et d'accessibilité, la plateforme du PIFH va évoluer vers GeoNature.

## ETAT D'AVANCEMENT

L'état d'avancement de la migration du PIFH vers GeoNature, et les éventuels impacts sur votre utilisation de la plateforme web, seront communiqués sur la [page d'accueil du PIFH](#).



©Thomas Leeland/CBNA

La plateforme du PIFH est conçue comme un WEB-SIG basé sur le système cartographique Chinook. Développé par un prestataire externe (la société Géofit) également chargé de la maintenance, l'outil est opérationnel depuis 2013. La plateforme web du PIFH et la base de données associée sont hébergées sur un serveur de la Direction des systèmes d'information de l'Université Clermont Auvergne. Des développements complémentaires (amélioration continue) ont été réalisés par la société Géofit chaque année depuis la mise en ligne de l'outil.

La plateforme PIFH est donc développée sur la base de technologies « open source » initiées ou reprises par des prestataires privés distincts, ne bénéficiant pas de l'appui de communautés d'utilisateurs et de développeurs qui œuvrent pour une ouverture des codes de développement, et une évolution des solutions avec gratuité des licences. L'intégration de cet outil dans la démarche du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, en constante évolution, nécessite qu'il soit lui-même évolutif.

La force de la démarche du PIFH repose sur un réseau d'acteurs dynamique, s'appuyant sur un outil fonctionnel. L'outil actuel est basé sur des technologies anciennes, induisant son essoufflement. Ces raisons nous poussent à envisager sa migration vers d'autres systèmes, afin de le moderniser et de le rendre plus accessible aux acteurs régionaux ne maîtrisant pas les Systèmes d'Information Géographiques.

De plus, dans un contexte d'émergence d'un Pôle Invertébrés (voir page 8) qui a choisi l'outil GeoNature pour sa plateforme de gestion et de diffusion des données, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a demandé aux animateurs du Pôle (CBN alpin et CBN du Massif central) d'étudier la faisabilité d'une migration de la plateforme PIFH vers [GeoNature](#).

Les conclusions de cette étude ont été rendues aux commanditaires (DREAL et Région Auvergne-Rhône-Alpes) en fin d'année 2019 et permettent d'envisager la migration du PIFH vers l'outil développé en « open source » par les Parcs Nationaux des Ecrins et des Cévennes au cours de l'année 2020.

## CONVENTIONS TEMPORAIRES

Sous la nouvelle charte, les conventions temporaires d'accès aux données précises sont toujours d'actualité, mais **le modèle a légèrement évolué**. Retrouvez-le dans l'espace de téléchargement du Pôle, rubrique [Charte du Pôle et adhésion](#).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre de conventions temporaires établies</b>	45	70	91	70	86	107
<b>Nombre de structures concernées</b>	27	19	28	24	35	40

## FRÉQUENTATION DU SITE WEB

Depuis 2015, un suivi de la fréquentation de la plateforme web est réalisé.

Après une forte augmentation de la consultation du Pôle d'information flore-habitats-fonge en 2018, l'année 2019 reste une année de forte fréquentation de la plateforme. Vous êtes toujours très nombreux à consulter le PIFH, et on note même une très forte augmentation du nombre de pages visitées !

Informations suivies	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre de visites</b>	26 571	24 408	25 720	51 066	46 790
<b>Nombre de pages vues</b>	321 618	509 325	462 635	559 976	1 323 876
<b>Nombre moyen de visiteurs par mois</b>	714	958	990	2 631	2 294
<b>Nombre moyen de visites par mois</b>	2 214	2 034	2 143	4 256	3 899
<b>Maximum de visiteurs</b>	Mai (1 130 visiteurs)	Octobre (1 509 visiteurs)	Novembre (1 234 visiteurs)	Mai (4 606 visiteurs)	Juillet (4 972 visiteurs)
<b>Maximum de visites</b>	Juin (3 381 visites)	Janvier (2 710 visites)	Octobre (2 501 visites)	Mai (6 779 visites)	Juillet (7 176 visites)

# PLATEFORME WEB

## DEMANDE D'HABILITATION EN COURS

En 2019, les animateurs du PIFH et du Pôle Invertébrés ont accompagné la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans la constitution du dossier de demande d'habilitation au titre de « plateforme régionale du SINP ».

En effet, le réseau du Système d'Information sur la Nature et les Paysages s'appuie sur des plateformes thématiques et régionales, dont la cohérence globale est fondée sur des règles communes.

Cette demande d'habilitation permet de conforter le rôle des Pôles d'Auvergne-Rhône-Alpes en tant que plateformes thématiques du SINP régional. La demande conjointe du PIFH et du Pôle Invertébrés est actuellement en cours d'examen par le SINP national.

# ÉCHANGES DE DONNÉES

Lorsqu'ils adhèrent ou établissent des conventions temporaires avec le Pôle, les partenaires s'engagent à mutualiser au sein du PIFH leurs propres données.

Ainsi, entre novembre 2018 et décembre 2019, **71 686 données** ont été transmises. Suivez l'évolution de l'intégration des données envoyées au PIFH via le tableau partagé disponible [ici](#).

Avec la seconde charte du PIFH, les modalités d'adhésion évoluent. Celle-ci se fait désormais en deux temps : une **phase de préadhésion** de 6 mois, à l'issue de laquelle l'adhérent devra verser un premier lot de données au Pôle pour entrer dans la phase d'adhésion définitive.

Si vous avez adhéré au PIFH en 2019 et que vous n'avez pas encore versé de données, prenez contact avec les animatrices du Pôle : elles vous accompagneront dans la transmission de vos données.



© Jean-Charles Villaret/CBNA

## DONNÉES MUTUALISÉES AU SEIN DU PIFH

PARTENAIRES AYANT TRANSMIS DES DONNÉES AU PIFH ENTRE NOVEMBRE 2018 ET DÉCEMBRE 2019

Organismes	Nombre de données mutualisées
Association Gentiana	2
Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Allier	81
CEN Auvergne	2 338
CEN Rhône-Alpes	9 113
CEN Savoie	1 557
Conservatoire et jardin botaniques de la ville de Genève	3
Fédération mycologique et botanique Dauphiné-Savoie	14 200
France Nature Environnement (FNE) Loire	3
FNE Ain	1 033
FNE Ardèche	24
Laboratoire d'écologie alpine	4 660
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne	1
LPO Loire	7
Museum de Grenoble	6 195
Office national des forêts	735
Parc naturel régional (PNR) du Livradois-Forez	283
PNR du Pilat	4
Réserve naturelle (RN) des Hauts de Chartreuse	59
RN des Hauts Plateaux du Vercors	26
RN du Marais de Lavours	40
Société botanique de l'Ardèche	2
Société botanique de la Drôme	18
Société française d'orchidophilie (SFO) Rhône-Alpes	2 594
Conseil départemental de la Loire	34
Conseil départemental de l'Isère	2 610
Conseil départemental de la Savoie	200
DREAL Auvergne	47

Adhérents au PIFH

Signataires de la Charte

Partenaires ayant passé des conventions temporaires avec le PIFH

Association BIOME	594
Association Chemins Patrimoine Touvais	17
Association DIGITALIS	17
Association Loisirs Botaniques	110
Bureau d'études Agrestis	159
Bureau d'études Alter Eco	102
Bureau d'études Cincle	2
Bureau d'études Eco-Stratégie	1 028
Bureau d'études EVINERUDE	225
Bureau d'études Hysope Environnement	5
Bureau d'études ISARA	172
Bureau d'études Latitude UEP	640
Bureau d'études MICA Environnement	327
Bureau d'études Mont'ALPE	1 135
Bureau d'études Mosaïque Environnement	670
Bureau d'études Oxalis	279
Bureau d'études Rural Concept	1 082
Bureau d'études SAGE Environnement	2 980
Bureau d'études SOBERCO Environnement	1 260
CERA Environnement Auvergne	104
Communauté de communes Sumene-Artense	27
CPIE de Haute Auvergne	119
CPIE du Velay	1
Direction départementale des territoires du Cantal	2
DIR Centre-Ouest	14
Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy	5 258
HEPIA	21
Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand	982
Jardin botanique de Lyon	4
Museum de Chambéry	1 726
PNR des Volcans d'Auvergne	113
RN de l'Île de la Platière	2
SFO Auvergne	64
Société des sciences naturelles Loire-Forez	2
Structures indépendantes	5 270
Syndicat des territoires de l'Est Cantal	1
Syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier	6
Syndicat mixte Montagne Bourbonnaise	116
Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand	833

## LE PÔLE INVERTÉBRÉS D'Auvergne-Rhône- ALPES

Depuis janvier 2018, l'association **Flavia APE** met en place le Pôle régional «Invertébrés», conjointement avec la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce Pôle a vocation à devenir une plateforme thématique du SINP régional, au même titre que le PIFH, et d'assurer un lien entre les acteurs régionaux et la plateforme nationale de l'INPN.

Le Pôle Invertébrés assurera donc la centralisation des données publiques (et des données privées dont les auteurs souhaitent la diffusion), la remontée de ces données au niveau national, ainsi que la diffusion des connaissances à destination des collectivités, des aménageurs et du grand public pour toute la faune non-vertébrée.

### ***Une charte graphique commune ... mais pas que !***

Vous l'avez sûrement constaté : le PIFH et le Pôle Invertébrés partagent une charte graphique commune. Ces deux dispositifs sont en effet portés par les mêmes financeurs (DREAL et Région Auvergne-Rhône-Alpes) et ont vocation à développer des synergies pour faire avancer la connaissance et la préservation de la biodiversité.

Pour plus d'informations, consulter le [site internet du Pôle Invertébrés](#) !



## TÉMOIGNAGE : FÉDÉRATION DE LA RÉGION AUVERGNE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT

La FRANE a rejoint le PIFH en septembre 2019. C'est avec l'arrivée d'une nouvelle salariée, qui auparavant travaillait régulièrement avec cette plateforme, que la FRANE en a eu connaissance. Nouvelle adhérente au sein de la plateforme, la FRANE expérimente depuis peu son utilisation dans le cadre de ses différentes activités.

La FRANE suit de nombreux dossiers liés à l'aménagement du territoire. La connaissance de données liées à la présence d'espèces patrimoniales, invasives, etc. permet à notre association de s'assurer que les différents projets qui lui sont soumis prennent en compte les informations sensibles, et lui permet d'alerter sur la présence d'espèces invasives et les précautions particulières à prendre. Plus largement, la présence d'espèces sensibles à un niveau communal permet d'informer sur la vigilance à avoir dans le cadre des différents projets pour lesquels nous sommes consultés.

La FRANE coordonne par ailleurs au niveau du territoire auvergnat l'outil «**Sentinelle de la Nature**». Il s'agit d'une interface cartographique qui permet de localiser et de signaler des atteintes à l'environnement ou des initiatives qui lui sont favorables.

Nous avons peu de moyens d'actions concernant certaines atteintes, comme l'arrachage de haies, lorsque celles-ci ne sont pas spécifiquement protégées. Dans ce cas précis, des données sur la présence avérées d'espèces protégées nous permettront d'agir en conséquences, la loi interdisant la destruction de telles espèces. Le PIFH permet ainsi de répondre à ce besoin par l'utilisation d'informations liées aux espèces végétales patrimoniales.

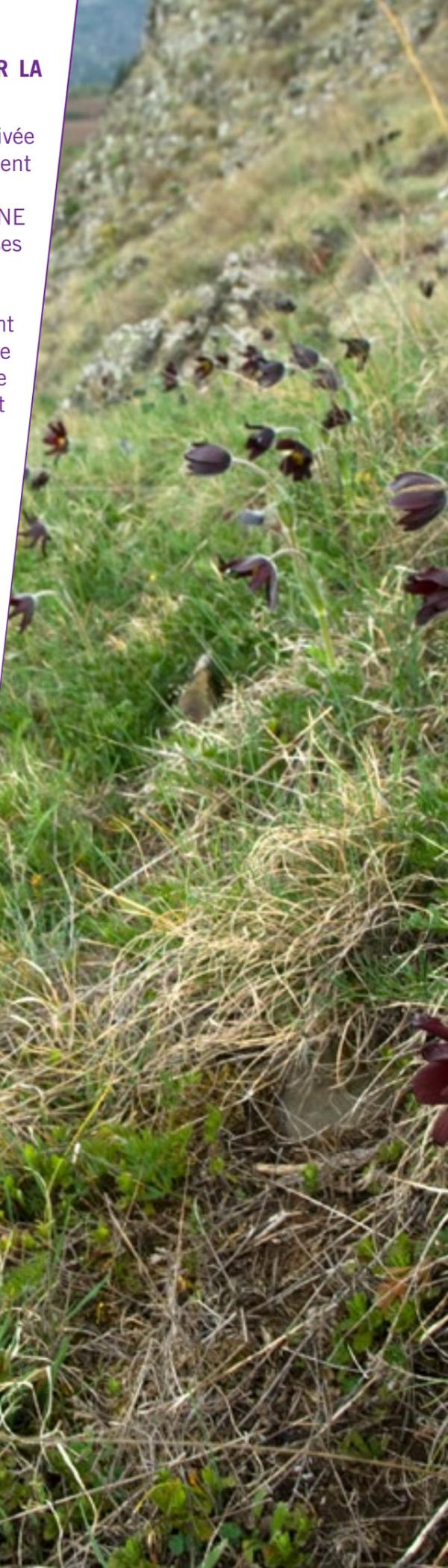
Depuis notre adhésion, nous avons commencé à communiquer auprès de certaines de nos associations membres ou partenaires afin de les informer de la possibilité de consulter des données espèces sur le portail du PIFH.

A ce jour, nous avons surtout utilisé la cartographie interactive et les fiches descriptives qui nous fournissent de précieuses informations.

**Cécile Martin**  
Chargée de mission Environnement et Développement durable



©Jean-Charles Villaret/CBNA



## LE PÔLE D'INFORMATION FLORE-HABITATS... -FONGE !

Depuis avril 2019, grâce au partenariat entre le PIFH et la [Fédération mycologique et botanique Dauphiné-Savoie](#) (FMBDS), les données sur la fonge d'Auvergne-Rhône-Alpes sont disponibles à la consultation sur le Pôle d'information flore-habitats-fonge.

Dans le cadre de ce partenariat initié en 2018 et soutenu par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, la FMBDS est identifiée comme référente dans l'étude de la fonge, un des règnes du vivant encore trop méconnu. Les données récoltées et validées par la FMBDS sont transmises au PIFH et sont consultables par tous, au même titre que les données relatives à la flore. A ce jour, ce sont pas moins de 108 245 données fonge qui sont consultables depuis la plateforme cartographique du PIFH.

Ce partenariat permet également l'organisation de sessions destinées à inventorier la fonge dans des secteurs géographiques actuellement peu couverts par le programme MycoflAURA. Ces sessions accueillent des membres de plusieurs sociétés adhérentes à la FMBDS, encadrés par des mycologues reconnus et permettent de belles découvertes.

Afin de communiquer sur la présence de données fonge dans la base du PIFH, le nom de celui-ci s'est étoffé au cours de l'année 2019 : on parle désormais de Pôle d'information flore-habitats-fonge.



La FMBDS tient à remercier les partenaires financiers ayant permis la concrétisation de ce partenariat : la DREAL (qui a permis d'initier le partenariat avec le PIFH) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre de son appel à projet AMI).

## LES MINI-SESSIONS MYCOLOGIQUES DE LA FMBDS

Les mini-sessions ont été instaurées par la FMBDS en 2018, en partenariat avec le PIFH. Elles bénéficient du soutien financier de la DREAL et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et ont pour objectif d'organiser des inventaires sur des territoires en déficit de données mycologiques, ou d'inventorier des groupes de champignons méconnus. Ces sessions, organisées à tour de rôle par des associations fédérées de la FMBDS, comprennent une vingtaine de participants et, si nécessaire, bénéficient de l'encadrement d'experts de la Fédération. Cette dernière se charge de compiler les données récoltées et de les transmettre à ses partenaires, sous la forme de rapports.

C'est ainsi que la FMBDS a chapeauté, au cours de 2018 et 2019, pas moins de 5 mini-sessions. Elles ont eu lieu successivement à Saint-Bonnet-le-Froid (07), La Chaise-Dieu (43), Montgreleix (15), Murol (63) et dans la région de Die (26). Les rapports de ces mini-sessions sont disponibles dans [l'espace de téléchargement du PIFH](#).

En 2019, la FMBDS a organisé une session mycologique plus importante, en partenariat avec la Fédération des Associations Mycologiques Méditerranéennes. Pas moins de 120 participants se sont alors réunis à Fournols, dans le Puy-de-Dôme.

On note ainsi la volonté de porter un effort particulier sur le territoire auvergnat, qui offre un potentiel important pour la fonge régionale, mais avec, pour le moment, un fort déficit de données.

Quelques chiffres traduisant le succès de ces mini-sessions : 40 sites visités, 1 877 récoltes ou observations, 1 283 espèces identifiées, 22 espèces nouvelles pour les départements visités, **45 espèces nouvelles pour la région, 4 espèces nouvelles pour la France, 4 nouvelles espèces potentielles pour la science** (études complémentaires en cours) !

Ces résultats remarquables démontrent, s'il en était besoin, tout l'intérêt du partenariat entre la FMBDS et le PIFH pour l'étude de la biodiversité fongique en région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Yves Courtieu**  
Président de la FMBDS



# ACTUALITÉS



En 2019, les données du Pôle ont été transmises à la plateforme nationale du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, selon les règles fixées par l'ancienne charte (2013-2018). Ainsi, seules les données des CBN, des Parcs nationaux des Ecrins et de la Vanoise et celles de FNE Ain ont été transmises à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel avec leur précision maximale. Les données des autres partenaires du PIFH ont été transmises «floutées».

En 2020, de nouveaux échanges avec l'INPN seront réalisés selon les règles de la seconde charte du Pôle.



Ornella Kristo sera absente à partir de mi-mars 2020. Pendant son absence, vous pouvez contacter Lucile Vahé pour toute information concernant le Pôle d'information flore-habitats-fonge : [l.vahe@cbn-alpin.fr](mailto:l.vahe@cbn-alpin.fr).

## PÔLE D'INFORMATION FLORE-HABITATS

148 rue Pasteur - 73000 Chambéry

T 04 79 26 65 75

P 06 45 58 78 09

M o.kristo@cbn-alpin.fr

[www.pifh.fr](http://www.pifh.fr)

Cette lettre d'information est éditée dans le cadre de l'animation du Pôle d'information flore-habitats-fonge confiée aux Conservatoires botaniques nationaux alpin et du Massif central par la Région et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Directeurs de la publication : Nicolas Guillerme et Bertrand Liénard • Rédactrices en chef : Ornella Kristo et Lucile Vahé • Date de parution : janvier 2020.



Les douze Départements d'Auvergne-Rhône-Alpes s'associent au réseau du Pôle d'information flore-habitats-fonge.

